



Suppression véhicule de fonction

Par **Habert Olivier**, le **11/12/2017** à **10:14**

Employé depuis 1999, mon contrat de travail signé en tant qu'ingénieur commercial inclue la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Au gré de mes évolutions au sein de l'entreprise, mouvement vers des fonctions marketing puis managériales en marketing, le véhicule de fonction a toujours fait partie de mon package de rémunération.

Récemment, mon employeur a pris la décision unilatérale de me changer de poste (mouvement latéral) et vient maintenant me demander de signer une modification de contrat de travail visant à supprimer le véhicule, sans qu'il me soit proposé une quelconque compensation.

Quels sont en l'état et notamment à l'aune des nouvelles lois du travail récemment votées, mes droits en la matière pour soit maintenir le véhicule dans mon package ou obtenir compensation à la hauteur de la perte notable de rémunération.

Merci de vos réponses

Par **janus2fr**, le **11/12/2017** à **13:28**

Bonjour,

Un véhicule de fonction est une partie intégrante de la rémunération. On ne peut donc pas vous le supprimer tout simplement, cela correspondrait à une baisse de salaire. Cette suppression, et seulement si vous êtes d'accord, doit s'accompagner d'une augmentation de salaire du niveau de l'avantage représenté par le véhicule.

Par **P.M.**, le **11/12/2017** à **17:37**

Bonjour,

D'ailleurs, si l'employeur estimait qu'il peut vous supprimer le véhicule de fonction en raison du changement de poste, il ne vous demanderait pas de signer un avenant, ce que donc je vous déconseillerais de faire sans avoir obtenu au moins une compensation...

Par **Xandre**, le **26/10/2018** à **13:01**

Bonjour Olivier

Je me retrouve aujourd'hui dans exactement le même cas que vous !
Avez vous avancer sur le sujet ? que s'est-il passé ?
Merci de votre retour